



## [Edit] [Permis Prob] Situation très peu commune...

-----  
Par R0m4n0x

Bonjours à tous,

j'écris se pote car actuellement je vie une situation que je n'ai jamais vécu auparavant et je ne trouve personne non plus ayant vécu ça, je ne peux pas non plus me renseigner au tribunal ou encore la préfecture car ça fait casiment un an que je me fait balader...

Je vais donc vous expliquer en détail.

Comme le titre l'indique, il s'agit de mon permis de conduire obtenue en octobre 2023.

C'est donc en avril 2024 que le fameux sujet arrive, donc moins de 1 an après.

La raison pour la quelle j'ai était arrêté concerne les stupéfiant,

Après se jugement qui était pour moi évident de perdre la totalité de mon permis, je fini par avoir comme sentence, 4 mois de suspension avec visite médical, frais de labo et stage de sensibilisation, étant sacrément étonné, pour une fois dans ma vie je fut bluffer de cette opportunité que je n'es jamais eu en 28 ans, sa à était donc la meilleures des occasions et très sûrement la seule dans ma vie de tourner la page sur cette enfance catastrophique ( Ma vision sur le gouvernement avais clairement changé également, j'avais bien ressenti que notre état était la pour nous faire comprendre nos erreur et nous donné une occasion de changer vraiment ! ).....

Je fais donc ma demande de visite médical, après mon jugement car je ne savais pas que je pouvais le faire avant. J'ai du attendre donc jusqu'à novembre 2024, je n'ai pas une seule fois touché ma voiture qui dort depuis plus de 1 an dans la cours de mes parents, j'ai arrêté les stups le jours ou je me suis fait arrêté et jusqu'à ma dernière sentence j'ai filé droit, fait tout dans les règles pour profiter au maximum de cette opportunité donné.

Ps : Pendant mon rendez vous de mon jugement qui avais était déjà mis en place lors de ma venue ( pas de passage à la barre ) la personne me confirme bien la suspension de mon permis et vois le soulagement sur mon visage et l'opportunité que j'avais bien comprise, je lui demande donc si je peux donner une lettre de grâce car la police m'ayant arrêté m'avais stipuler que je devais attendre mon jugement, hors c'était déjà des conneries, la personne du rendez vous me confirme que c'était trop tard...

Cela reste une suspension donc je n'ai fait aucune remarque et j'ai poursuit mais efforts.

Arrivé novembre 2024, je fait donc ma visite médical ( 50 ? valable temporairement ), test urinaire ( 93 ? valable temporairement, Négatif ), frais de labo payé ( 220 ? ), voiture jamais reprise, le médecin me confirme donc que je pourrait refaire ma demande de permis le l'an demain sur le site et je devrais le revoir prochainement.

Arrivé le l'an demain je fait ma demande sur le site web avec mon avis médial, j'attend donc la réponse et là....

Je tombe de trèèèèèèè haut !!!...

Je reçois une réponse me disant que mon dossier présenté 0 point....., avant de rendre mon permis après avoir reçu la lettre 48SI, j'avais vu que mes point était en jaune ( en attente ).

La préfecture me conseille donc de prendre contact avec le tribunal, ce que je fait et après m'avoir dit le jour de ma sentence que c'était une suspension, c'est avec confort et surtout en décembre juste avant Noël qui me lâche normal que tout se qui m'on dis ( eux et même le juge ) ou encore écrit par courrier, tout se que j'ai fait pour faire comprendre que j'ai compris, que tout est clairement que du vent et que du coup il vont changer mon jugement comme il en on envie enfaîte, qui vont me renvoyer une deuxième lettre 48SI encore et après sa une lettre référence 44 qui stipulera mon retrait avec sûrement un délais !...

j'ai eu beau réparé mais erreurs en arrêtant tout, ne jamais reprendre la voiture une fois, tout payer dans les normes, leur envoyer la preuve que j'ai changé avec l'avis médical, même pas une seconde il on fait allusion sur ça et sans

scrupule il détruit mon Noël !!!..

En plus de tout ça si je reçois une lettre 44, je risque fortement un nouveau délai donc, en plus de mes 4 années de perte, mon Noël, ça sera l'avis médical à 50 ? de en l'air, le test de 93 ? en l'air....

Je n'ai aucun antécédent rien, casier vierge mais j'ai l'impression que malgré que je donne de moi il me déteste au point de vouloir m'enterrer...

Quand je repense à la police qui dit qu'on n'est pas là pour vous emmerder !!!!!.

Pour couronner le tout, aucune personne de mon entourage n'a vécu une situation ou un jugement peut être changé malgré la dernière décision du juge, c'est bien là que je me demande à quoi sert un juge en vérité ????

Au jour d'aujourd'hui je ne reçois rien du tout, pas de deuxième lettre 48SI, pas de référence 44 on va être en février 2025 et depuis novembre 2024 j'attends toujours comme un .. car je peux pas me fier à eux qui disent n'importe quoi et que je peux rien faire vu que il font tout ce qui veulent.....

Qu'est-ce que je dois faire dans cette situation là ? Es-ce que j'ai une chance de sauver mon permis qui est à la base suspendue depuis avril 2024 avec 4 mois de suspension ????

En tout cas merci pour votre temps accordé à cette situation très peu commune et surtout pour avoir en fin une réponse claire car je n'arrive vraiment pas à évacuer et digérer toutes ces colères incompréhensibles que j'ai en moi....

Bien à vous.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Votre message est assez long, mais de ce que j'en comprends vous avez été condamné à une suspension de permis pour avoir conduit sous l'emprise de stupéfiants.

La perte de points est une sanction administrative. Il est normal que le jugement ne fasse pas allusion à une perte de points : le juge n'avait pas le pouvoir de décider de vous enlever ou non des points.

La loi prévoit que toute personne condamnée pour certaines infractions routières perd automatiquement des points.

Et malheureusement pour vous, vous avez commis une infraction faisant perdre six points alors que vous n'aviez que six points sur le permis. Parmi les différentes personnes que vous avez croisées, aucune ne semble avoir pensé à ce point. Pour autant vous ne pouvez pas leur jeter la pierre, c'est un sujet qui est abordé (abondamment) lors de la préparation du code.

Donc ici ce n'est pas le jugement qui a été modifié. Le juge a bien suspendu votre permis. Mais en parallèle il y a eu une sanction administrative automatique qui a mené à l'invalidation de votre permis. Le juge l'aurait-il voulu qu'il n'aurait pas pu sauver vos points.

Donc là, malheureusement, l'on ne peut que vous conseiller de passer à nouveau votre permis. Vous savez conduire, vous vous prépariez d'ailleurs à reprendre le volant, cela ne devrait donc pas être très compliqué cette fois-ci.

-----  
Par R0m4n0x

Bonjour et merci pour votre message qui m'éclair sur certaines choses mais il reste quelques points que je ne comprend pas.

Premièrement vous dites que je ne peux pas leur jeter la pierre mais lorsque je leur ai dit au force de l'ordre en mai mon changement d'adresse, au lieu de me dire c'est pas grave, il aurait pu me dire que je devais le divulguer à la préfecture non ??? Idem pour le tribunal quand il ont marqué mon adresse dans un coin ??

On vit dans un pays avec les mots liberté égalité et fraternité, ou et le sens du mot égalité si eux peuvent faire leurs boulot à moitié en t'informant à moitié, et que nous si on fait notre boulot à moitié on se fait virer..... ou va le monde si faut penser comme ça.....

Pourquoi la totalité des gens que j'ai parlé qui était en probatoire reçoive tous une annulation direct alors moi j'ai dû attendre de avril 2024 à novembre 2024 pour une suspension et apres une annulation ? Si je comprend bien et que c'est se qui me semblais le plus logique en clair c'est que le tribunal à fait son boulot qu'a moitié ?, en clair il n'on pas contacté la préfecture pour savoir la situation de mon permis et m'on poser une sentence sans s'informer ???? Sa fait vraiment travail bafouiller si c'est vraiment le cas....

En effet, oui maintenant je sais que j'aurais beaucoup plus de confiance en moi pour passé le permis seulement je ne risque pas de le passer car je dois recevoir une autre lettre 48SI plus la lettre référence 44 qui m'on stipuler par mail depuis novembre..., j'attend toujours.

Et du coup je risque d'avoir encore un delais sur ma lettre 44 ??? Se qui fait que les 93 euro pour mon test urinaire n'aura servi à rien + l'avis médical, il sont valable 6 mois sa fait déjà bien 4 mois.... heureusement qu'on m'a dis 4 mois de suspension depuis avril 2024....

-----  
Par R0m4n0x

Je fait un up sur ma situation apres avoir lu mon RII et remarqué que je pouvais encore consulter mon solde de point meme sans le permis que j'ai renvoyer avec la lettre 48SI.

Je remarque que mon solde est à 0 mais que mon permis et mon dossier sont encore valide mais le titre invalide, sachant que j'attend depuis avril 2024 de repasser mon permis et depuis novembre la deuxième lettre 48SI, je remarque que la lettre du deuxième 48SI à était envoyé en septembre 2024.

Pendant ma sentence j'ai déménagé, je l'es signaler au force de l'ordre qui m'on arrêté, m'on répondu que ce n'était pas grave, j'ai prevenue lors de mon jugement au tribunal également en juin, je me rappel très bien avoir vu la femme écrire mon adresse dans un coin sur un bout de papier et je vois qui on pris en compte mon changement d'adresse seulement le 21 novembre 2024 ( Date de ma visite médical )...

C'est donc évident que la lettre je ne risque pas de la recevoir... sur internet il est marqué que avec un permis valide à 0 point, je peux malgré tout sauver mon permis acquis en octobre 2024 grace au stage de récupération de point, es possible ?, certe la deuxième lettre j'aurais du la récupéré mais je leurs es prevenue en juin de mon changement d'adresse et même avant aux autorités qui m'on arrêté.....